

Fiche technique « Rôles et responsabilités »

	Cas sans risque identifiés <i>Ex: données publiques</i>	Cas avec risques <i>Ex: données sensibles : personnelles, partenariat, politique publique, sécurité, ...</i>	Cas forts risques <i>Ex: données critiques: Recherches impliquant la personne humaine, zones à régime restrictif (ZRR), ...</i>
DGDS&I			Arbitrage
Cellule nationale,			Instruction cellule nationale si sollicitée par ADAC
Direction pour la Science Ouverte (DipSO), Direction Partenariat et Transfert pour l'Innovation (DPTI), Direction des Affaires Juridiques (DAJ), Administrateur des Données Algorithmes et Codes (ADAC), <i>Personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA)*</i>			Apporte expertise
Département (CD et « référent données stratégique »)	Donne avis si sollicité	Décide après Instruction en fonction de la stratégie scientifique	Complète Instruction en fonction de la stratégie scientifique et saisit l'ADAC
IR labélisées (DISC), IR Nationales	Mettent à disposition d'après les standards.		
Direction d'unité (DU)	Donne avis si sollicité, est informé	Instruit pour solliciter département	
Porteur scientifique du projet ou représentant INRAE du consortium (avec l'appui du « référents données opérationnels »)	Décide et contrôle	Explore les options avec les « référents données opérationnels »	
Chercheurs, ingénieurs, techniciens, doctorants, gestionnaires des données	Mettent en œuvre		

* <https://www.cada.fr/administration/le-role-de-la-prada> ; <https://www.inrae.fr/acces-aux-documents-administratifs>